

N°2021-06/44B

**Objet : MARCHÉ D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE ET ACCESSOIRES – REVALORISATION DE LA COTISATION ANNUELLE.**

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	10
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	0
<b>Présents :</b>	10	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 23 juin 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Par marché n° 2018/12-24 notifié le 13 décembre 2018, il a été attribué à la SMACL la prestation d'assurance garantissant la flotte automobile pour une durée de 48 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec possibilité pour chaque partie de le dénoncer à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

Par courrier reçu le 20 mai 2021, la SMACL a résilié à titre conservatoire le marché.

En effet, après étude des résultats financiers du contrat (ratio sinistres/cotisations), l'assureur propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de revaloriser de 10 % la cotisation annuelle (hors indexation contractuelle) dont le montant est cette année de 44 639,14 € HT, soit 52 204,72 € TTC.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **ACCEPTE** la proposition de la SMACL de revalorisation de 10% de la cotisation annuelle de l'assurance Flotte automobile et accessoires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération y compris l'avenant à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20210630-2021-06-44B-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2021  
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Pour extrait conforme,  
Le Président

